**REPUBLIQUE DU NIGER**

**REGION DE DOSSO**

**DEPARTEMENT DE DOSSO**

**COMMUNE RURALE DE GOLLE**

**PROCES VERBAL DE SESSION**

L’an deux mille vingt-trois, les Quatorze (14) et Quinze (15) Mars, s’est tenue dans la salle de réunion habituelle de la mairie de la commune rurale de Gollé la 1ère session ordinaire au titre de l’année 2023 du conseil municipal sous la présidence de Mr Ibrahim GARBA, maire de ladite commune, président du conseil.

Une session ayant pour ordre du jour :

* Lecture et amendement du procès-verbal de la 4ème session ordinaire au titre de l’année 2022 ;
* Adoption du compte administratif et du compte de gestion exercice 2022 ;
* Projet de remaniement budgétaire exercice 2023 ;
* Adoption des microprojets ;
* Divers.

**ETAIENT PRESENTS**

* Le secrétaire général du département de Dosso ;
* Le Maire et son adjoint ;
* Les élus locaux ;
* Le représentant du sultan (chef secteur) ;
* Les responsables des services techniques communaux ;
* Et autres invités. (Ci-joint la liste de présence)

Le quorum étant atteint, le maire a procédé aux mots de bienvenue, puis se sont suivies une **Fatiha d’ouverture prononcée par un participant et la présentation.**

Le Maire procéda à la lecture des points inscrits à l’ordre du jour avant de les soumettre aux amendements et adoption par le conseil.

En effet, l’ordre du jour fut adopté unanimement.

Ensuite le secrétaire général de la préfecture de Dosso a pris la parole en félicitant en particulier le maire et en général l’ensemble des conseillers municipaux car la commune rurale de Gollé est la première commune parmi les communes du département à tenir sa première session ordinaire au titre de l’année 2023 et il a également apporté des appuis conseils sur les préoccupations du moment dont entre autres la sécurité, la cohésion sociale et les comptes administratifs et de gestion.

Les travaux ont en effet débuté en entamant le premier point inscrit à l’ordre du jour,

1. **LECTURE DU PROCES-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE PRECEDENTE**.

Ce premier point, après lecture, des amendements et corrections ont été faites avant d’être mis aux voies afin d’être adopter.

.

**2-**. **ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION**

Cependant, avant d’entamer ce point, une pause prière et déjeuner a été observée aux environs de 14 heures. Après la prière les débats ont continué avec pour objet la présentation et l’exposé des deux comptes par le secrétaire municipal et le receveur municipal.

En effet, après un débat fructueux, ce point a été mis aux voix afin de prendre une délibération portant adoption des deux comptes par le conseil.

Une pause intervient au environ de 16h afin de pouvoir effectuer la prière.

En effet, après la prière le maire a levé la séance, cet évènement marque la fin des travaux de la première journée.

**DEUXIEME JOURNEE**

Le Mercredi 15 Mars, les activités de la seconde journée ont débuté aux environ de 9Heures avec l’entame du troisième point inscrit à l’ordre du jour.

**3-REMANIEMENT BUDGETAIRE 2023**

Ce point consistait à faire un remaniement budgétaire car la nécessité prévalait au vue des travaux que nous nous sommes fixés.

Le crédit fixé dans le budget pour les travaux destinés dans le secteur de l’éducation ne pouvait pas couvrir les dépenses prévues dans la rubrique.

Avec le financement du fond d’investissement local, financé par la coopération suisse à travers le programme d’appui aux collectivités territoriales, notre commune a bénéficié de 24millions pour la construction de de deux classes équipées et de deux bloc de latrine respectivement dans le village de Fadou Badessa et Birni Tombo. Ses activités n’avaient pas été prisent en comptes dans le budget et c’est ce qui a d’ailleurs le plus motivé le conseil à faire un remaniement budgétaire afin de les insérés.

En effet ce point a été mis aux voix afin d’être voté unanimement par la suite par l’ensemble des conseillers.

**4-ADOPTIONS DES MICROPROJETS**

Comme annoncé dans l’ordre du jour, pour la réalisation des travaux financé par le fond d’investissement local, il a été demandé d’établir des microprojets qui seront soumis au niveau de l’agence nationale de financement des collectivités territoriales (ANFICT).

Ainsi le microprojet fut voté unanimement.

**6-DIVERS**

En divers, le conseiller Issa Adamou s’est porté volontaire pour chercher un collecteur qu’il va suivre et former au niveau du marché de Santché koga vue que l’ancien collecteur a été rappelé à Dieu, Paix a son âme.

Le Maire a suspendu les travaux afin de permettre aux participants d’observer une pause prière aux en environs de 14h qui marque d’ailleurs la fin des travaux.

A la clôture de la session, le président du conseil a largement salué la promptitude avec laquelle les conseillers ont répondu à l’appel et participé aux débats.

L’ordre du jour étant épuisé, le président a levé la séance.

**Le Rapporteur** **Le Président du Conseil**

M. Laouali INOUSSA M. Ibrahim GARBA